



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



# Politique en matière de signalement IFS Amsterdam



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Introduction :

Toutes les organisations sont confrontées au risque que certains événements tournent mal ou qu'elles abritent à leur insu des mauvaises pratiques. Dans les écoles Globeducate, nous encourageons le personnel et les membres de la communauté scolaire à faire part de leurs inquiétudes ou de leurs préoccupations. Dans cette optique, il est important que tous les membres de notre communauté soient conscients que :

- Tous les cas de mauvaises pratiques (morales, éthiques et financières) seront pris au sérieux.
- La confidentialité est respectée pour ceux qui soulèvent des inquiétudes et qu'il est possible de soulever ces inquiétudes en dehors de la structure hiérarchique ou des lignes de communication normales pour les étudiants.
- Des sanctions peuvent être prises à l'encontre des auteurs d'allégations fausses et malveillantes.
- Chaque membre de notre communauté scolaire a le droit de suivre son sens du bien et du mal.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



Un lanceur d'alerte est une personne qui prend connaissance d'un problème grave et le signale afin qu'il puisse être investigué et corrigé. Des exemples peuvent inclure :

- Fraude financière ou faute professionnelle ainsi que d'autres formes de corruption
- Tentatives de dissimulation de problèmes antérieurs
- Abus ou négligence envers des personnes vulnérables
- Manquement à la prestation de standards adéquats d'enseignement ou de service
- Conflits préjudiciables au niveau de la direction
- Intimidation, harcèlement ou victimisation au sein de l'établissement à n'importe quel niveau

Notre politique de signalement garantit que les préoccupations soient correctement soulevées et exprimées au sein de l'école, qu'elle favorise une culture de transparence et de responsabilité, qu'elle rassure chacun sur le fait qu'aucune personne ne sera victime de représailles pour avoir exprimé ses inquiétudes, qu'elle dissuade la fraude et les fautes professionnelles, qu'elle aide le personnel à se sentir valorisé, qu'elle permette d'identifier et de résoudre les conflits personnels préjudiciables, et qu'elle évite les critiques publiques ainsi que les potentielles crises.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



1. Le code de conduite du personnel définit clairement ce qui est attendu du personnel, et le règlement intérieur de l'école définit clairement ce qui est attendu des élèves. Tout ce qui n'est pas clair pour les membres du personnel doit être discuté avec les responsables hiérarchiques ou les membres de la direction, avec les voies de communication habituelles pour les élèves.
2. Si cela est préféré, une préoccupation peut être signalée par l'intermédiaire d'un collègue ou d'un ami.
3. L'établissement soutiendra les employés et les élèves qui signalent une préoccupation et les protégera contre toute représailles. Un tel signalement n'aura aucun effet sur la carrière ou le bien-être au travail d'un membre du personnel, ni sur la vie scolaire d'un élève.
4. L'établissement fera tout son possible pour respecter la confidentialité, bien que le personnel et les élèves doivent être conscients que, dans certaines circonstances, la confidentialité ne peut pas être garantie, mais l'établissement veillera à ce que seules les personnes concernées soient informées.
5. Si des tentatives sont faites pour décourager, victimiser ou critiquer les élèves ou le personnel concernés pour avoir soulevé une préoccupation, l'établissement considérera cela comme une faute disciplinaire.



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Qui contacter ?

Dans la grande majorité des cas, la procédure correcte pour signaler une préoccupation passe par le responsable hiérarchique du personnel et par les voies de communication habituelles pour les élèves. Toutefois, les employés peuvent s'adresser au chef d'établissement ou à un autre membre de l'équipe de direction, en demandant un entretien confidentiel.

Dans tout cas impliquant des questions de protection de l'enfance, il est essentiel de suivre la procédure définie dans la politique de protection de l'enfance et de demander conseil au Responsable désigné pour la protection de l'enfance (DSL) de l'établissement.

S'il s'agit d'une préoccupation grave impliquant le chef d'établissement, il peut être jugé nécessaire de contacter directement les directeurs de l'établissement. Dans ce cas, veuillez écrire à : [daniel.jones@globeducate.com](mailto:daniel.jones@globeducate.com)



INTERNATIONAL  
FRENCH SCHOOL

AMSTERDAM



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Traitement des signalements :

Toute personne signalant une préoccupation doit être consciente que ces situations devront faire l'objet d'une enquête complète par l'établissement. L'école se doit de traiter avec une équité absolue à la fois la personne ayant soulevé la préoccupation et toute autre personne potentiellement impliquée.

Sur demande, toute personne ayant signalé une préoccupation sera informée des résultats de l'enquête menée et des éventuelles mesures envisagées, sauf dans les cas relevant de la protection de l'enfance.

Aucune personne signalant une préoccupation de bonne foi n'a à craindre de conséquences, cependant, tout abus du système de signalement par le biais d'allégations malveillantes et délibérément infondées entraînera des mesures sérieuses.

Cette procédure est distincte de la procédure relative aux réclamations internes, et les employés ne doivent pas utiliser la procédure de lancement d'alerte pour faire part de doléances concernant leur situation personnelle d'emploi.